

Groupe académique de formateurs

HISTOIRE GÉOGRAPHIE GÉOPOLITIQUE

SCIENCES POLITIQUES

Présentation des thématiques



Thème II :

Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

PRESENTATION DU THEME

La recomposition politique et stratégique post Guerre-froide, avec les espoirs d'un nouvel ordre mondial, se solde par **un paradoxe** : le nombre de conflits armés se situe aujourd'hui à un niveau historiquement bas. Pourtant, les conflits sont devenus plus meurtriers, plus complexes dans leur analyse et moins prévisibles.

Si la guerre au sens classique, menée par des armées nationales et régulières sur des fronts identifiés, est quasiment nulle part, de « **nouvelles guerres** » témoignent d'une évolution rapide de la conflictualité armée dans ses formes, ses objectifs, ses acteurs, ses théâtres et ses moyens.

Les affrontements armés sont devenus plus longs et affectent principalement les populations civiles, à plusieurs échelles : sur des terrains de combats urbains comme sur des vastes espaces instables accueillant les réfugiés et déplacés de force. Certains analystes ont voulu reconnaître là un « **l'arc de crise** », qui court du Sahel à l'Asie centrale. Dans ces espaces, l'accès aux ressources peut devenir conflictuel sous l'effet du changement climatique.

En cela, les conflits constituent un des objets d'étude majeurs de la géopolitique. Par l'intensité des recompositions territoriales, par les stratégies de puissances en jeu, ils représentent des objets remarquables pour l'analyse multiscalaire.

La guerre comme fait politique

La pensée de Karl von Clausewitz sert de fil directeur à l'analyse des conflictualités et de leurs modalités de résolution. Le général prussien, confronté à l'expérience des guerres napoléoniennes, suggère une approche philosophique universelle de l'acte de guerre, dépassant le choc chaotique. Tout entier **subordonné à des finalités politiques**, l'usage de la violence par l'Etat est théorisé dans un cadre stratégique militaire. La guerre doit permettre d'imposer sa volonté politique à l'adversaire, pour parvenir à ses fins. La diplomatie y met fin en tirant parti des rapports de force. La mobilité des lignes de fronts dans ces conflits résulte autant d'un rapport de puissances (militaires, humaines, économiques) que des objectifs stratégiques (une capacité à analyser les représentations politiques de l'adversaire, à s'adapter aux forces et faiblesses de l'ennemi, et des finalités politiques, à anticiper ses stratégies offensives ou défensives)

Pour autant, la forme du conflit dépend également d'un contexte et d'une époque. Marquée par l'expérience de la supériorité des guerres populaires et défensives menées contre la Grande armée napoléonienne en Russie, ou face à l'occupation française en Espagne, la théorie clausewitzienne peut s'appliquer aux conflits asymétriques intra-étatiques comme les guerres de décolonisation, aux guérillas et aux actions séparatistes. La théorie clausewitzienne marque ses limites face à la montée en puissance de réseaux terroristes internationaux.

La guerre comme acte social

Acte social, l'acte de guerre contemporain s'est renouvelé et adapté à un monde multipolaire en réseaux, suite à la recomposition des équilibres post-Guerre froide. L'Etat a perdu le monopole de la violence. Le contournement de l'hyperpuissance américaine dans les années 1990, a induit la montée en puissance, des **réseaux terroristes transnationaux**. Pour ces conflits dissymétriques du XXI^e siècle, la menace peut se porter sur des pays en paix, à plusieurs milliers de kilomètres des zones en conflits (les attentats du 11 septembre 2001). Les frontières séparant

combattants et non-combattants deviennent plus flous. Les finalités des acteurs ne sont pas toujours objectives, logiques, ni toujours politiques. Les possibilités de conciliations n'existent donc pas avec ses « organisations ». Pourtant leurs actions ainsi que des structures ne sont pas déterritorialisées.

Etudier les modalités de construction de la paix

Face à des conflits complexes, les modalités de paix changent de formes et deviennent difficiles à établir et à maintenir.

La réussite **diplomatique** des traités de Westphalie (1648) a marqué l'avènement d'un ordre européen durable. L'ébauche d'une sécurité collective, par la reconnaissance des Etats et des frontières, a instauré un équilibre de puissances apparu en Europe. Au cours du XX^e siècle, ces principes ont été progressivement confortés et adaptés à l'échelle mondiale par les actions de la SDN puis l'ONU.

A partir de 1945, l'ONU est arbitre et garant de la **sécurité collective**. Ses résolutions et surtout ses opérations de maintien de la paix se sont multipliées à partir de 1948 et de la première interposition onusienne dans le conflit israélo-palestinien. Depuis la crise de Suez en 1956, les « casques bleus » symbolisent la force d'interposition dans un conflit.

Avec la fin de la Guerre froide, les opérations de maintien de la paix et les médiations se sont multipliées, dans des contextes de violents conflits interétatiques qui se transforment en « borbier » comme en ex-Yougoslavie ou en Afghanistan. En conséquence, les actions onusiennes ont évolué : pendant et après les conflits pour tenter d'établir (voire d'imposer) le dialogue entre belligérants.

TRAVAILLER UN THEME

Problématique

Le traitement ce thème induit trois types de questionnement, avec une approche disciplinaire croisée :

- La réflexion sur « **l'acte de guerre** » conduit par un prisme historique et politique, à identifier **l'évolution des acteurs et des motivations**, qui n'exclut pas une approche théorique et conceptuelle. La notion centrale portant sur l'évolution du rôle de l'Etat dans les conflits.
- Une analyse géographique et géopolitique des conflits qui a pour objectif de **comprendre leur territorialisation**. Dans cette approche, il s'agit d'aborder les lieux de conflits, les motivations locales, la durée du conflit.
- Enfin, les **modalités de résolution du conflit** comportent une approche plus historique et géopolitique : au travers des formes que prennent les mesures de pacification, il s'agit d'analyser les jeux d'acteurs, les mesures décisionnelles et de gouvernance en fonction de principes et valeurs, avec leurs succès ou leurs limites.

Notions

Guerre classique (Etat, puissance, frontière, armées régulières), guerre asymétrique, Arc de crise, terrorisme, Paix, sécurité collective, diplomatie, organisation internationale, droit d'ingérence, justice internationale.

Enchaînement des axes

Deux enchaînements sont envisageables pour traiter le thème :

- Le choix proposé approche de façon **dichotomique la guerre et la paix**, étudiées **dans** une logique historique d'évolution sur la longue durée (mi VIIe siècle- début XXIe siècle). Cette proposition a pour objectif de mettre en lien la pensée de Clausewitz avec l'évolution des formes de conflits, de l'époque moderne à nos jours.
- Il est possible d'envisager un **enchaînement alternatif** qui se focalise sur le lien entre modes de conflits et résolution de paix. Un premier axe porte alors sur les conflits classiques et leur résolution par la diplomatie, les traités. Le second axe envisage la difficile résolution de conflits asymétriques aux motivations complexes, devenus régionaux et multi-acteurs. Celui-ci offre des possibilités accrues de problématisation et un cadre d'analyse du thème conclusif plus efficace.

Enchaînement	Axe 1	Axe 2
Reprenant l'enchaînement du Programme	La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux. - Jalon IA - Jalon IB	Le défi de la construction de la paix. - Jalon IIA - Jalon IIB
	En quoi tous les conflits comportent-ils un enjeu politique ?	Comment construire la paix ? Avec quelle efficacité ?
	<i>Guerre classique/guerre asymétrique terrorisme</i>	<i>Diplomatie, traités Sécurité collective</i>
Enchaînement alternatif Réorganisation de l'enchaînement proposé par le programme	La guerre interétatique « classique » et ses modalités de résolution. - Jalon IA - Jalon IIA	Construire la paix dans des conflits asymétriques contemporains. - Jalon IB - Jalon IIB
	Pourquoi la diplomatie permet-elle de résoudre efficacement des conflits interétatiques ?	Pourquoi l'ONU peine-t-elle à pacifier et régler les nouvelles formes de conflits du XXI^e siècle ?
	<i>Guerre classique Diplomatie, traités</i>	<i>guerre asymétrique, terrorisme Sécurité collective</i>

INTRODUCTION DU THEME

L'introduction permet de dresser un **panorama actualisé des conflits armés et des actions pour la paix**. Elle a un triple objectif :

- définir les termes et le sujet,
- localiser et classer les conflits armés et les actions de paix,
- dégager des problématiques.

En s'appuyant sur les travaux de Clausewitz, on peut définir une guerre comme une forme de violence politique opposant au moins deux groupes humains organisés. Classiquement, elle oppose des armées régulières autour de lignes de fronts et de batailles qui ont un objectif stratégique et territorial.

Depuis 1966, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) définit et classe les conflits selon un nombre de victimes, supérieur à 25 morts annuels. Cet effectif permet de définir des conflits de faible et forte intensités, de conflits majeurs dépassant les 10 000 victimes annuelles. D'autres formes de classement sont admises. Les conflits peuvent être classés par échelles et acteurs (conflits inter et intra-étatiques), selon le rapport des forces et moyens mis en œuvre (conflits symétriques, dissymétriques et asymétriques). Les attentats du 11 septembre 2001 ont mis en évidence l'efficacité médiatique et politique de cette dernière forme de conflit qui comprend les actes terroristes, qui ont pu se multiplier avec la mise en place de vastes réseaux internationaux. L'asymétrie du conflit se caractérise par l'infériorité d'un des deux camps en conflit, mais surtout son refus de toute forme conventionnelle de conflit, tout en ciblant les vulnérabilités adverses telles que l'opinion publique, par des actions violentes.

L'introduction doit donc permettre de percevoir la diversité des formes et motifs de conflits. Confrontée à la définition classique, elle dégage une évolution des conflits en cours : des conflits dépassant le cadre étatique, concentrés dans quelques régions du globe rendues instables. On pourra nuancer le propos en montrant que la menace terroriste s'applique à toute la planète, et particulièrement dans quelques lieux et villes symboliques.

L'introduction doit aussi dégager les difficultés contemporaines du maintien de la paix, notamment dans les conflits asymétriques (Sahel, Corne de l'Afrique, Moyen-Orient)

Tertrais Bruno (dir.), Atlas militaire et stratégique, *Atlas Autrement*, 2019, 96 p.

Mises en activité (en annexes) :

Le rapport annuel du SIPRI (*SIPRI yearbook 2019*), consultable en ligne sous forme d'un résumé francophone, permet de réaliser un bilan actualisé tant des formes conflits, que des tentatives de paix durant l'année passée. Deux activités portant sur des extraits, développent l'autonomie et l'esprit d'analyse des élèves :

- *Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel*
- *Opérations de paix et gestion des conflits*

SIPRI Yearbook 2019, Armaments, Disarmament and International Security (Résumé en français), 20 p.
https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-09/yb19_summary_fr.pdf

LES AXES DE TRAITEMENT

Axe 1 : la dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux

Qu'est-ce que la guerre et en quoi est-elle intimement liée à la politique ?

Pour définir l'essence de la guerre, il faut déterminer qui peut faire la guerre, quels sont les moyens humains, financiers, économiques dont une puissance dispose pour mener à bien un conflit. **La plupart des définitions relient l'Etat à la guerre.** Clausewitz pense que **la guerre** est non seulement « **la continuation de la politique par d'autres moyens** », donc un « instrument » au service de la politique, mais aussi un « **acte violent pour contraindre l'adversaire à la satisfaction de notre volonté** » (politique serait-on tenté d'ajouter). La **politique** désigne, d'une part, l'ensemble des institutions qui donnent leur style général aux conflits et, d'autre part, l'ensemble des intentions que poursuivent les gouvernements en livrant bataille.

1. La guerre sert essentiellement des buts politiques :

L'objectif de la guerre, selon Clausewitz, est de **servir une cause politique**. Les guerres que Clausewitz connut, celles auxquelles il prit part, étaient les guerres de la Révolution française, et le « **motif politique** » qu'il considéra toujours comme **le facteur déterminant capable de contrôler la guerre**, n'en était jamais absent, tout au moins au début. Les Etats monarchiques d'Europe redoutaient à juste titre, que la Révolution française ne constitue une menace pour la monarchie, et la guerre parut donc bien être « la continuation de la politique ».

Clausewitz en vint à penser que **la guerre est un acte politique**. Ces idées n'étaient pas entièrement nouvelles et Clausewitz l'admettait lui-même en citant **Machiavel** et *L'Art de la guerre*, où pour la 1^{ère} fois la guerre était associée à l'art de gouverner : une armée recrutée parmi les sujets et non formée de mercenaires pouvait **aider un souverain à réaliser ses objectifs**.

2. La conduite de la guerre réside dans le pouvoir politique :

Le **primat de la politique** pour Clausewitz signifie que la guerre est toujours soumise à la politique. Là encore, point d'originalité : *Cedant arma togae* (« que les armes cèdent à la toge » de Cicéron).

Pour Clausewitz, il est d'ailleurs **idéal quand la guerre est menée par un politique** tel que Napoléon. Le militaire prussien exalte notamment **le génie militaire**, autrement dit la stratégie qui préside la guerre, qu'il place au centre de la réussite ou de l'échec du conflit. Le chef militaire **est avant tout un politique**.

3. La fin de la guerre et la paix sont déterminées par le pouvoir politique :

Ce sont les Etats qui fixent la fin de la guerre : diplomatie et paix

Guerre et Etat selon Clausewitz :

Ainsi, la guerre pour Clausewitz n'est pas un acte politique isolé, décorrélé de la pratique politique quotidienne, elle en est son extension logique, **une autre forme de politique**. La pensée de ce général prussien suppose donc **l'existence d'Etats, d'intérêts nationaux, et de calculs rationnels sur la manière de les mener à bien** et escompte que la guerre suivra des formes étroitement définies –sièges, batailles rangées, missions de reconnaissance- chacun possédant ses propres conventions admises. Elle présuppose que la guerre a un commencement et une fin. Pour lui, une seule forme d'organisation est rationnelle et valable : **l'institution d'armées disciplinées et rétribuées par un Etat bureaucratique**.

La conscription concerne tous les individus valides, sans distinction de richesse ou de droits politiques. Le premier Etat à la pratiquer à grande échelle fut la France de la 1^{ère} République qui proclame « jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du territoire de la République, **tous les citoyens étaient réquisitionnés en permanence pour le service des armées** ». Les succès foudroyants des armées révolutionnaires font de la conscription le système militaire de l'avenir. Ils inspirent ainsi à Clausewitz sa thèse selon laquelle « la guerre est la continuation de la politique ». Au XIX^{ème} siècle, la conscription devient une expérience commune à presque tous les jeunes hommes et, par son universalité, la prompte acceptation des intéressés de son statut de norme sociale et l'inévitable militarisation de la société qu'elle entraîne.

La guerre absolue selon Clausewitz et la guerre totale:

La **guerre absolue** n'est pour Clausewitz qu'un concept utopique, un idéaltype (par sa nature) et pas une guerre réelle, qui elle, ne peut pas toujours tout mobiliser et ne mobilise que dans la durée... d'autant qu'il n'y a jamais eu de guerre infinie !

La guerre totale, elle, implique toutes les ressources d'un Etat (humaines, politiques, diplomatiques économiques, énergétiques, naturelles, matérielles, morales, culturelles, etc.) et vise l'élimination complète de l'adversaire (ex : la 2^o GM). Se référant à la Grande Guerre (1914-18) dans son ouvrage **La Guerre totale**, Erich Ludendorff (1865-1937) veut que la guerre dite totale ne soit pas uniquement une affaire de la seule armée mais concerne également les populations.

Un pays confronté à une guerre dite totale a besoin de l'entier appui et de l'engagement total de ses citoyens, qui doivent être prêts à consentir des sacrifices et à endurer des souffrances.

Jalon 1 : la guerre « continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz) : de la guerre de Sept Ans aux guerres napoléoniennes

Qui est Clausewitz ?

Il est officier du 34^o Régiment d'infanterie prussien, qu'il rejoint en 1792, à l'âge de 11 ans. Il est alors jeté dans une guerre contre la France, dont les soldats se battent non seulement pour des raisons bien éloignées de celles des anciens serfs qu'il commande (l'idée nouvelle sur l'égalité entre citoyens de la République, par exemple) mais aussi avec des effectifs bien supérieurs en nombre. Depuis 1793, la levée en masse de trois cent mille hommes marque une rupture. Elle est suivie par la véritable **conscription (loi Jourdan de 1798)**, qui, elle, concerne tous les individus valides, sans distinction de richesse ou de droits politiques. Les succès foudroyants des armées révolutionnaires font de la conscription le système militaire de l'avenir.

Guerre de Sept Ans et guerres napoléoniennes :

En quoi les guerres de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} confirment-elles dans l'ensemble la pensée clausewitzienne ?

La guerre est « la continuation de la politique » des Etats et s'inscrit dans l'histoire de leurs relations :

La Guerre de Sept Ans (1756-1763) est une guerre « classique », au sens où elle est interétatique, opposant France et Autriche (avec Russie jusqu'en 1762) contre Prusse et Angleterre, sur la **question de l'hégémonie sur le continent**

européen. C'est aussi la **première « guerre mondiale »** en ce qu'elle vit des affrontements en Inde (3^{ème} guerre carnatique), en Amérique (« Guerre de la Conquête ») et en Europe, principalement dans les Etats allemands (Silésie, Saxe et Prusse).

Guerres napoléoniennes : concentrons-nous sur la campagne de Prusse (1806) à laquelle a participé Clausewitz !

La Quatrième Coalition (1806 – 1807) fut formée contre la France napoléonienne par le Royaume-Uni, la Russie, la Suède et la Prusse, cette dernière refusant la nouvelle organisation de l'Allemagne (Confédération du Rhin), imposée par Napoléon. Là encore, ce conflit s'explique par **l'hégémonie que la France a réussi à asseoir sur le continent.**

La guerre exige l'institution d'armées disciplinées et rétribuées par un Etat bureaucratique :

Après la loi Jourdan (1798), Napoléon instaure le **tirage au sort** (décembre 1804) : le service militaire ne touche que 30 à 35 % des conscrits célibataires ou veufs sans enfant...

Comme déjà dit précédemment, la **Grande Armée** de Napoléon est complétée par des contingents nationaux fournis par les Etats vassaux (ex : par la Bavière dès 1805). Lors de la campagne de 1806, **Clausewitz se retrouva prisonnier sur le sol français** et, lorsqu'il put regagner sa patrie, il n'était plus qu'un officier d'une armée squelettique existant encore par la seule indulgence française.

Pendant quelques années, il conspira avec ses chefs, les généraux Scharnhorst et Gneisenau, dans l'espoir de reconstituer les forces armées sous le nez de Napoléon. Mais en 1812, il se rebella contre la lenteur du processus et adopta le statut de « **double patriote** » qui le contraignit à désobéir aux ordres du roi et à l'obligation de servir sous la bannière napoléonienne dans l'invasion de la Russie. Au lieu de cela, il rejoignit l'armée du tsar pour défendre la liberté de la Prusse. Il combattit à Borodino comme officier du tsar et, toujours sous l'uniforme russe, retourna combattre en Prusse lors de la guerre de libération de 1813.

Mise en activité (en annexe) :

La guerre classique : le modèle de Clausewitz à l'épreuve des guerres des XVII^e et XVIII^e s.

Jalon 2 : Le modèle de Clausewitz à l'épreuve des guerres irrégulières : d'Al Qaïda à Daech

L'intitulé même de ce jalon nous invite à évoquer le **terrorisme** en tant qu'usage d'une violence aveugle (attentats, exécutions...) dont le but politique et psychologique est de terroriser les populations, et d'une manière plus générale les **conflits irréguliers** qui n'entreraient pas dans le schéma « classique » des guerres entre Etats théorisé par Clausewitz, en ce qu'ils sont des guerres de faible intensité, menés par des combattants le plus souvent mêlés aux civils et donc en dehors de toute armée régulière. De même, le djihadisme jusqu'aboutiste et millénariste d'Al Qaïda et Daech empêchent toute résolution des conflits par la paix.

Pourtant, Clausewitz évoque déjà la «petite guerre» ou guérilla, en Espagne dès 1808 ou pendant la campagne de Russie (1812) avec les Cosaques, insistant sur la nécessité pour le plus faible de harceler les troupes étatiques pour les faire plier, malgré la dissymétrie des forces, en sapant leur moral et érodant ainsi leur volonté de combattre. Stratégie dont s'inspirent les groupes terroristes d'aujourd'hui comme AQMI ou Boko Haram !

Aujourd'hui, la faiblesse de nombreux États, notamment dans l'arc de crises (Sahel, Proche- et Moyen-Orient...), explique la multiplication des guerres irrégulières, qui prolifèrent dans ces États faillis, où l'armée légale est affaiblie, l'État corrompu et ses institutions incapables d'assurer le développement.

Axe 2 : Le défi de la construction de la paix

Les modalités de résolution des conflits s'adaptent aux changements de nature des conflits. Face à l'embrasement européen de la Guerre de Trente Ans, les puissances européennes mettent en place le système westphalien qui garantit un **équilibre de puissances**. Les traités de Westphalie ébauchent une **sécurité collective** par traités, en

considérant que la sécurité durable de l'Europe repose sur un équilibre collectif, et que toute menace d'atteinte à la paix implique en conséquence une réponse commune des Etats.

Renforcée au XXe siècle par la SDN puis l'ONU, la sécurité collective est passée durant la guerre froide par un appareil diplomatique et militaire à même d'encadrer les conflits intraétatiques et interétatiques : résolution, opération de maintien de la paix. Ces mesures sont mises au défi de la montée des réseaux terroristes, de conflits régionaux diffus.

Jalon 1 : Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648)

Ce jalon permet d'envisager les temporalités d'un acte politique :

En quoi les traités de Westphalie constituent-ils une rupture des équilibres géopolitiques européens ? Pourquoi le « **système westphalien** » marque-t-il durablement les relations internationales ?

En 1648, l'Europe se trouve confrontée à un contexte inédit : un long conflit de 30 ans initialement religieux et interne au saint Empire germanique dans lequel les grandes puissances européennes (Danemark, Suède, France) entrent progressivement en lice.

Par son intensité, son bilan humain comme matériel, cette crise conduit à l'apparition aux côtés d'un « art de la guerre », d'un corps d'une centaine de **diplomates** maniant dès 1641 « l'art de la paix ». Prenant en compte les enseignements militaires et stratégiques, ils tentent de concilier les parties en bâtissant un nouvel ordre européen par la négociation. De janvier à octobre 1648, ils obtiennent la signature de trois traités qui recomposeront durablement l'équilibre de puissance européen. Par des extensions territoriales, les royaumes français et suédois sortent vainqueurs ; alors que la Confédération helvétique et les Provinces Unies sont reconnues. A l'opposé, le Saint-Empire Germanique se trouve affaibli par le morcellement renforcé d'une multitude d'Etats autonomes.

Les traités de Westphalie laissent un **héritage durable** en instituant des Etats libres et égaux en prérogatives et aux frontières reconnues. Ils se substituent aux apanages et aux anciennes entités issues de la féodalité.

Au-delà de l'aspect territorial et politique contextuel, les traités instaurent le « système westphalien » qui fait référence dans le temps long en posant trois principes des relations internationales, que rappelle Gilles Muller (2020) :

- L'égalité religieuse reprise par le congrès de Vienne (1815), puis le traité de Versailles (1919) avant d'être intégrée à la charte de l'Organisation des Nations Unies (1945)
- Le droit d'autodétermination : conception libérale reprise par les 14 points de Wilson (1918)
- L'ébauche d'un principe de sécurité collective assuré par le traité.

L'Histoire, 1618-1648, La guerre de Trente ans, dossier, n° 454, décembre 2018

Gilles Muller, Les traités de Westphalie (1648) : une paix aux fondements de l'Europe moderne, *Historiens et géographes*, n° 449, février 2020pp 101

Jalon 2 : Faire la paix par la sécurité collective : les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006)

Créée en 1945, dans un objectif de paix et de sécurité internationale définie autour des principes des Droits de l'Homme, l'Organisation des Nations Unies tire sa légitimité de l'adhésion de 193 Etats-membres, ainsi que de l'implication des grandes puissances, disposant de prérogatives fortes. Pour maintenir la paix, l'ONU dispose statutairement de plusieurs solutions pour résoudre un conflit. La charte de l'ONU stipule que face à un différend, l'organisation internationale peut œuvrer « par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire ». Avec l'avènement de l'ONU, les conflits de la seconde moitié du XXe siècle sont marqués par des dynamiques conjointes de violences et de négociations : actions de médiation (par exemple la mission de Lakhdar Brahimi en Afghanistan), des démantèlements d'armes sur le terrain, des pourparlers sous l'égide d'un

médiateur international mandaté tenant compte du contexte régional, des opérations d'observation. Dès 1948 et le conflit israélo-palestinien, une part notable des actions de maintien de la paix s'effectue par le déploiement de forces militaires d'observation et d'interposition. La crise de Suez en 1956 vient renforcer cet état de fait par la création des « casques bleus ».

« Quand je suis entré en fonctions, les opérations de maintien de la paix de l'ONU étaient largement considérées comme des expériences ratées en raison des événements tragiques qui s'étaient déroulés en Bosnie, en Somalie et au Rwanda»

K. Annan, discours au sommet mondial de l'Economie de Davos, 26 janvier 2006

Koffi Annan (1997-2006) arrive à la tête de l'organisation à un moment de crise des missions d'observation et d'interposition:

Le respect du principe de souveraineté étatique limite le champ d'actions des forces onusiennes d'interposition dans le cadre d'une guerre civile, conduisant au scandale sur l'absence de réponses onusiennes face aux « nettoyages ethniques » au Rwanda puis à Srebrenica (juillet 1995).

Les opérations sont de plus en plus coûteuses en moyens humains comme financiers. Alors que de 1948 à 1988, 13 opérations de la paix ont lieu, on en compte plusieurs dizaines en cours (en 2019, elles sont au nombre de 60, la première opération dans le conflit Israélo-palestinien débuté en 1948 étant toujours d'actualité) Les principaux contributeurs financiers et humains de l'organisation renâclent face à l'effort.

Face à l'échec des mesures coercitives dans des conflits asymétriques et intra-étatiques, l'action de Kofi Annan évolue en deux temps au profit de modes de résolution plus consensuels : des processus de médiation, des mesures de consolidation de la paix par des moyens non exclusivement militaires. Pour cela, l'ONU s'ouvre à une série de partenaires régionaux (OTAN, UE, Alliance africaine ...), mondiaux (ONG, Banque mondiale, acteurs privés ...).

A l'amont d'un possible conflit, les missions de médiation montent en puissance. Michael Greig et Paul Diehl montrent qu'il y en a eu plus pendant les années 1990 que pendant toute la période 1945-1989. Elles ont surtout concerné des guerres civiles. L'ONU a diversifié ses médiateurs, s'appuyant sur des Etats (neutres : Suisse, Suède), des ONG, des personnalités publiques (J Carter), des organisations régionales, mais aussi des Etats émergents ou des puissances régionales (Brésil, Turquie). Certaines de ces missions à long terme cherchent à établir des relations locales, des relais locaux à l'action internationale comme Lakhdar Brahimi a cherché à le faire en Afghanistan.

Face à la menace de guerres civiles, Kofi Annan encourage en 1999 deux opérations d'administration internationale de territoires (au Kosovo et au Timor-Leste). Les limites entre missions de maintien de la paix (OPM, peacekeeping) censées être neutres et impartiales et des missions de consolidations de la paix (peacebuilding) sont brouillées. Fondées sur le principe d'autorité, elles s'inscrivent transitoirement à l'encontre des principes démocratiques, des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires sont concentrés entre les mains du Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, face aux périls de tensions ethniques et religieuses. Cette « paix imposée de l'extérieur » provoque des frustrations et des résistances locales momentanées.

« Les soldats de la paix, surtout dans les pays où les conflits font toujours rage – où il n'y a littéralement pas de paix à maintenir – continuent de faire face à d'innombrables problèmes. Et pourtant, aujourd'hui, 85.000 personnes sont affectées à des opérations de maintien de la paix de l'ONU sur quatre continents. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas pour elles d'observer passivement une trêve mais de participer activement à la mise en œuvre d'accords de paix, en aidant les peuples de pays déchirés par les conflits à opérer la transition de la guerre à la paix »

K. Annan, discours au sommet mondial de l'Economie de Davos, 26 janvier 2006

Face à la désastreuse opération américaine en Irak, le second mandat de Kofi Annan repense les opérations d'interposition onusiennes, en veillant à porter assistance aux populations. Cette « approche à empreinte discrète ou légère » (light footprint approach, théorisée par Lakhdar Brahimi en 2002 pour la Manua (mission d'assistance des

Nations unies en Afghanistan) souhaite renforcer les capacités politiques endogènes tant au niveau gouvernemental, que non-gouvernemental ou local. En Afghanistan, une multitude d'acteurs et de missions viennent s'agréger pour chercher à pacifier le territoire, à œuvrer à une reconstruction politique et matérielle : des militaires de l'OTAN, des administrateurs civils de l'ONU, formateurs européens (UE) de policiers, des humanitaires distribuant l'aide alimentaire et médicale. Le maintien de l'urgence des objectifs militaires rend particulièrement difficile la conciliation de ces multiples objectifs. Les actions contre-insurrectionnelles de l'OTAN (chasse des talibans) ou contre-terroristes (déploiement des troupes d'élite américaine à la recherche des têtes d'Al-Qaida) perturbent les actions humanitaires.

« La dernière décennie a également vu s'intensifier le recours aux sanctions économiques de l'ONU. Ces sanctions sont maintenant utilisées pour influencer ou restreindre l'activité non seulement d'États récalcitrants mais également d'acteurs non étatiques, tels des mouvements rebelles ou des groupes terroristes. Parallèlement, le Conseil de sécurité les a rendues plus subtiles et plus humaines, en visant des particuliers plutôt que des sociétés entières – par exemple, en recourant aux interdictions de voyager et au gel de comptes en banque. »

K. Annan, discours au sommet mondial de l'Economie de Davos, 26 janvier 2006

Enfin, Kofi Annan adapte les actions de l'ONU à des nouvelles formes d'exactions

Face aux guerres civiles génocidaires, il renforce la responsabilité pénale individuelle des auteurs de troubles. Cela est valable tant pour les sanctions économiques que pour les sanctions pénales. Pendant un conflit, le Haut Commissariat aux droits de l'homme dispose de moyens d'investigation renforcés. Suite aux conflits rwandais et bosniaque, deux tribunaux pénaux internationaux sont créés à partir 1993, pour des investigations judiciaires définies dans l'espace et dans le temps. Ils préfigurent la création en 2002 d'une Cour pénale internationale (CPI), un organe indépendant de l'ONU mais dont l'Organisation a convoqué la conférence statutaire en 1998. Sur le modèle de la Commission sud-africaine de la vérité et de la réconciliation (CVR) mise sur pied en 1995 par Nelson Mandela, les TPI ont pour objectif de délivrer la société de la responsabilité collective de guerres civiles génocidaires et de contribuer à la réconciliation. En 12 ans, le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie condamne 161 anciens responsables serbes et croates, jusqu'aux plus hautes sphères politiques et militaires (R. Mladic, S. Milosevic...).

Face à la prolifération du terrorisme international, le Conseil de sécurité impose des sanctions à Al-Qaida avant même les attentats de 2001. Crescendo, l'Onu renforce la concertation des actions anti-terroristes à l'échelle mondiale : création de liste des organisations terroristes et des individus impliqués dans l'exécution d'actes terroristes, obligation des Etats-membres à contrôler les activités des réseaux terroristes et à appliquer une législation antiterroriste.

Questions internationales, La paix, illusions et réalités, n° 99-100, sept-déc. 2019

OBJET DE TRAVAIL CONCLUSIF

Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques).

Le thème conclusif porte sur un espace régional particulièrement instable. En six décennies d'hostilités les conflits interétatiques originellement motivés par le nationalisme politique (panarabisme et sionisme) ont muté en de multiples conflits imbriqués. Mais surtout, le Moyen Orient est le théâtre d'une lutte d'influences entre puissances : puissances régionales (Iran, Arabie-Saoudite, Israël, Turquie ...) mais aussi mondiales. Les Etats-Unis constituent l'acteur incontournable de l'ensemble régional compte-tenu de son réseau d'alliés : Arabie Saoudite, Turquie, Israël et l'Égypte (à partir de 1978). Le conflit syrien (2010-) marque le retour de la Russie sur l'échiquier géopolitique moyen-oriental.

Néanmoins, la nature et les motivations des conflits ont évolué à partir des années 1960-1970. L'année 1979 marque une rupture tant historique que géopolitique dans la région. La révolution iranienne, le début du conflit afghan, les

attentats wahhabites contre les lieux de pèlerinage saoudiens marquent le début d'une radicalisation idéologique, politique et religieuse. En Palestine, de laïque et politique avec l'OLP, la contestation se radicalise.

A l'échelle régionale, la conflictualité prend un aspect transnational, financée et aidée par les puissances régionales (principalement l'Iran et l'Arabie saoudite), avivant des rivalités religieuses anciennes (sunnisme-chiisme). Impliqués dans les deux guerres du Golfe, ils agissent comme médiateur et comme déstabilisateur.

L'approche de ce thème doit se garder néanmoins d'une approche exhaustive et exclusivement historique. L'intitulé du thème conclusif invite clairement à se **focaliser sur l'analyse les jeux d'acteurs** à l'œuvre dans cet espace régional. Le premier jalon insiste sur les tentatives de résolution d'un conflit de basse intensité. Dans le cas des deux jalons, la classe doit également être capable d'identifier le passage de conflits interétatiques, voyant s'affronter des armées nationales sur des lignes de front identifiées, à des guerres asymétriques, plus diffuses dans leurs localisations et leurs motivations.

Les pistes suivantes peuvent permettre de traiter les deux jalons conclusifs :

Jalon 1 : En focalisant l'étude sur les **tentatives de résolutions** des conflits israélo-arabes aux conflits israélo-palestiniens, il est possible de montrer les faiblesses de l'ONU à faire appliquer ses décisions (notamment la résolution 181 sur la « ligne verte » de cessez-le-feu et de partage de la Palestine), face à la puissance militaire de Tsahal et ses alliés. Ce sont les Etats-Unis qui engagent leur puissance dans les accords de Camp David qui mettent fin aux guerres israélo-arabes. Dans les accords d'Oslo (1993), si la médiation américaine conduit au rapprochement israélo-palestinien, l'application du traité s'avère impossible face à un contexte et des acteurs différents. L'engagement des populations palestiniennes dans le conflit (intifada), la radicalisation palestinienne (montée en puissance du Hamas créé en 1987) comme israélienne (contestation des accords puis arrivée au pouvoir des « faucons » nationalistes) signent l'enlisement du conflit et l'impossibilité de trouver tout accord.

Jalon 2 : C'est **l'évolution des formes de conflits moyen-orientaux** qui doit retenir l'attention des élèves. Relativement stable jusqu'à la fin des années 1970, la profonde déstabilisation du Moyen-Orient s'explique par deux conflits très différents par leurs natures, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conséquences. La première Guerre du Golfe (1990-1991), sous mandat international, est motivée par l'agression de l'armée irakienne contre le Koweït. L'offensive armée internationale affaiblit l'Etat irakien, déstabilise la région. La seconde Guerre du Golfe (2003) fait suite à l'appel au djihâd d'Al Qaida, aux attentats du 11 septembre 2001 et à l'intervention en Afghanistan. Justifiée comme « une guerre au terrorisme », les Etats-Unis interviennent sans mandat onusien. L'Irak est depuis en proie à l'éclatement (régions kurdes), au chaos et aux agressions terroristes intérieures, aux influences de réseaux terroristes, sunnites comme chiïtes, financés par des acteurs régionaux : Arabie saoudite, Iran.

Blanc Pierre, Chagnollaud Jean-Paul, Atlas du Moyen-Orient, aux racines de la violence, *Autrement*, 2016, 96 p.
Louis Florian, Atlas historique du Moyen-Orient, *Autrement*, 2020, 96 p.

RESSOURCES

Bibliographie

- Tertrais Bruno (dir.), **Atlas militaire et stratégique**, Atlas Autrement, 2019, 96 p.
- Cattaruzza Amaël, **Atlas des guerres et des conflits, un tour du monde géopolitique**, Atlas Autrement, 2014, 96 p.
- Blanc Pierre, Chagnollaud Jean-Paul, **Atlas du Moyen-Orient, aux racines de la violence**, Autrement, 2016
- Encel Frédéric, **Atlas géopolitique d'Israël**, Autrement, 5^e édition, 2018, 96 p.

Sitographie de ressources (scientifiques et/ou didactiques)

- Lecoq Tristan, **Enseigner la guerre**, Trinôme académique, Académie de Versailles, septembre 2016
<https://defense.ac-versailles.fr/spip.php?article49>
- Organisation des Nations Unies - **Conflit et violence : une ère nouvelle**
<https://www.un.org/fr/un75/new-era-conflict-and-violence>
- Organisation des Nations Unies - **Maintien de la paix**
<https://peacekeeping.un.org/fr>
- Pascal Boniface, **Quelles guerres dans les années 2020 ?** Les Experts du Dessous des cartes | ARTE (8'50), mars 2019
<https://www.arte.tv/fr/videos/087276-009-A/pascal-boniface-quelles-guerres-dans-les-annees-2020/>
- Gérard Chaliand, **La fin de Daech ?** Les Experts du Dessous des cartes | ARTE (3'04), décembre 2018,
<https://www.arte.tv/fr/videos/085697-009-A/gerard-chaliand-la-fin-de-daech/>
- Leïla Seurat & Frédéric Encel, **Israël/Palestine** - Les Experts du Dessous des cartes – ARTE (2'52), nov. 2018,
<https://www.arte.tv/fr/videos/085697-005-A/leila-seurat-et-frederic-encel-israel-palestine/>

LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES

1^{ère} HGGSP

Le thème mobilise des notions déjà travaillées en 1^{ère} : « puissance », « frontière », « territoires » étudiées notamment dans les thèmes suivants :

- Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales
- Thème 3 : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières

Terminale HG

Deux thèmes du programme d'histoire de Terminale pourront être mis en lien avec les notions et exemples étudiés :

- Thème 2 : La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) – *notamment la naissance de l'État d'Israël (1948), les conflits du Proche et du Moyen-Orient.*
- Thème 4 : Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (Chapitre 1. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux)